

PUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE LA SANTE ET DES
AFFAIRES SOCIALES

COMMISSAIRE GENERAL A LA SANTE
PUBLIQUE

DU 20 SEPT. 1978

DECRET N° 78/625 /ISAS/SGSP/DA/G1-3
portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1977 des fonctionnaires des Cadres de la Catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et dressant la liste des fonctionnaires de ces même cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE
MILITAIRE DU PARTI PREMIER MINISTRE-
CHEF DU GOUVERNEMENT MINISTRE DU PLAN

/ISAS: Vu l'Acte fondamental du 5 Avril 1977,

Vu la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République du Congo,

/LEP Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1968 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République du Congo,

M. Vu le décret n° 62-130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République du Congo,

Vu le décret n° 74-470 du 31.12.74 abrogeant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements individuels des fonctionnaires de la République Populaire du Congo,

Vu le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat,

Vu le décret n° 65-170/FP du 25 Juin 1965 réglant l'avancement des fonctionnaires de la République du Congo,

Vu le décret n° 65-44 du 12 Février 1965 abrogeant et remplaçant le décret n° 65-375 du 22 Novembre 1965 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A hiérarchie I de la Santé Publique,

Vu l'acte n° CC du 3.4.77 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement Ministre du Plan,

Vu le décret n° 77-165 du 5.4.77 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres,

Vu l'ordonnance n° 95/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo,

Vu les Procès-Verbaux de la Commission Administrative Paritaire d'avancement en date du 24/3/1977,

D E C R E T :

Article 1er. - Sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1977, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) dont les noms suivent :

A) - MEDECINS

Pour le 5ème échelon

A 2 ans

- MR. - E. HESIMBA Jonas - Hôpital N. SICE P/Noire
- B. MINGA Simon - Centre Médical (Sangha)
- B. KENDOU Gaston - Hôpital Général Brazzaville
- B. ENDO Maurice - Centre Médical Bwo
- B. UENGA Daniel - Service de Santé du Niari
- K. KOLO Joseph - Centre Médical de Mouyondzi
- L. UENO Louis - Centre Médical de Madingou
- L. ENDO Marie Anatole - Santé Sibiti
- L. KUKALA Jean-Paul Antoine - Centre Médical Kindamba
- L. KUKALA Narcisse - Région Sanitaire Bouenza
- H. KOKIA Philippe Roger - Centre Hosp. de Tié-Tié P/Noir
- H. KUKA Daniel - Sce Santé du Pool

A 30 MOIS

- MM.- BILONGAIL Marcel, Service de Santé du Kouilou
- BILONGAIL-MINENE Auguste, Hôpital Général Brazzaville
- GABOUNGO Simon, en stage en France
- KOUINDOUA Guy Basile, Hôpital Général Brazzaville
- MALONGA Michel, en Service à Brazzaville

Pour le 6° échelon A 2 ans

- MM.- ANGOUA Dieudonné, Hôpital Général Brazzaville
- IBATA Raphaël, C.N.P.S; Brazzaville
- KALECU André, en Service à Brazzaville
- NALINDO Marie-Joseph, Hôpital du 31 Juillet (Owando)
- NDJIECU Thomas, Service de Santé du Kouilou F/Noire
- NDJIECU René, Centre Médical de Sibiti

A 30 MOIS

- MM.- KIOZI Daniel, en Stage en France
- MANICOU Antoine, en stage en France
- NIATY-EMILE Jean-Mathieu, Hôpital Général Brazzaville
- YAKO-BOUMBO Bernard, en stage France

Pour le 7° échelon A 2 ans

- MM.- AZIKI-DROG Michel, Hôpital Général Brazzaville
- ECUARICU Christophe, Hôpital Général Brazzaville
- GABOU Alphonse, C.N.P.T. Brazzaville
- GABOUNGO-IMPHECT Jean, Secrétaire Santé Brazzaville
- GONGA Prosper, Hôpital Général Brazzaville

Pour le 9° échelon A 2 ans

- MM.- GABOU Alphonse, Laboratoire National Santé Publique B/Ville

D) PHARMACIENS

Pour le 5° échelon A 2 ans

- Mr.- DANCOU Pierre, LAPCC Brazzaville

A 30 MOIS

- Mr.- HOMBOU Innocent, Centre Hospitalier Brazzaville

Pour le 6° échelon A 2 ans

- MM. - BILONGA Athanase, Pharmapre Pointe-Noire
- GASTINOU Michel, Socophar Pointe-Noire
- DINGA Gaston-Anatole, Laboratoire National Santé Publique

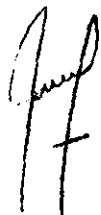
A 30 MOIS

- Mr. - BILONGA André, Centre Hosp. de Makélékélé Brazzaville

Pour le 3° échelon A 30 Mois

- Mr. - BASSALA Simon, Laboratoire Pharmaceutique du Congo B/Ville

.../...



Article 2.- Avanceront en conséquence à l'ancienneté à trois (3) ans :

A) - MEDDECINS

Pour le 5^e Schelon

Mr. - BILONGO-BILONGO Charles, Hygiène Scolaire Makoua

Pour le 6^e Schelon

- Mr. - B. MONDISSA Célestin, Hôpital Général Brazzaville
- KINSEMBE Simon, Hôpital A. SICE P/Noire
- LOKO-LAFOUAT Claude-Mathieu, en stage en France
- MEDIC Jean-Christophe, Hôpital A. SICE P/Noire

Article 3.- Le présent décret, sera enregistré publié au J.O.R.F.C. et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 20 SEPTEMBRE 1978

Par le Deuxième Vice-Président
du Comité Militaire du Parti
Premier Ministre-Chef du
Gouvernement-Ministre du Plan,

COLONEL LOUIS SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales,

Le Ministre des Finances,

HENRI LOFEC.-

MEDICIN-COMMANDANT D.A. MISSONTSA.-

Le Ministre de la Justice et du
Travail Garde des Sceaux,

ALFRED LOMISSOU-POUATI.-

AMPLIATIONS :

J.O.R.F.C.	1
DEFPT/DFP	3
D.D.	1
D.C.F.	1
Ministère	1
Secrétariat Santé	6
Intéressés	45
C.G.C.E./E.C.	3

[Signature]